

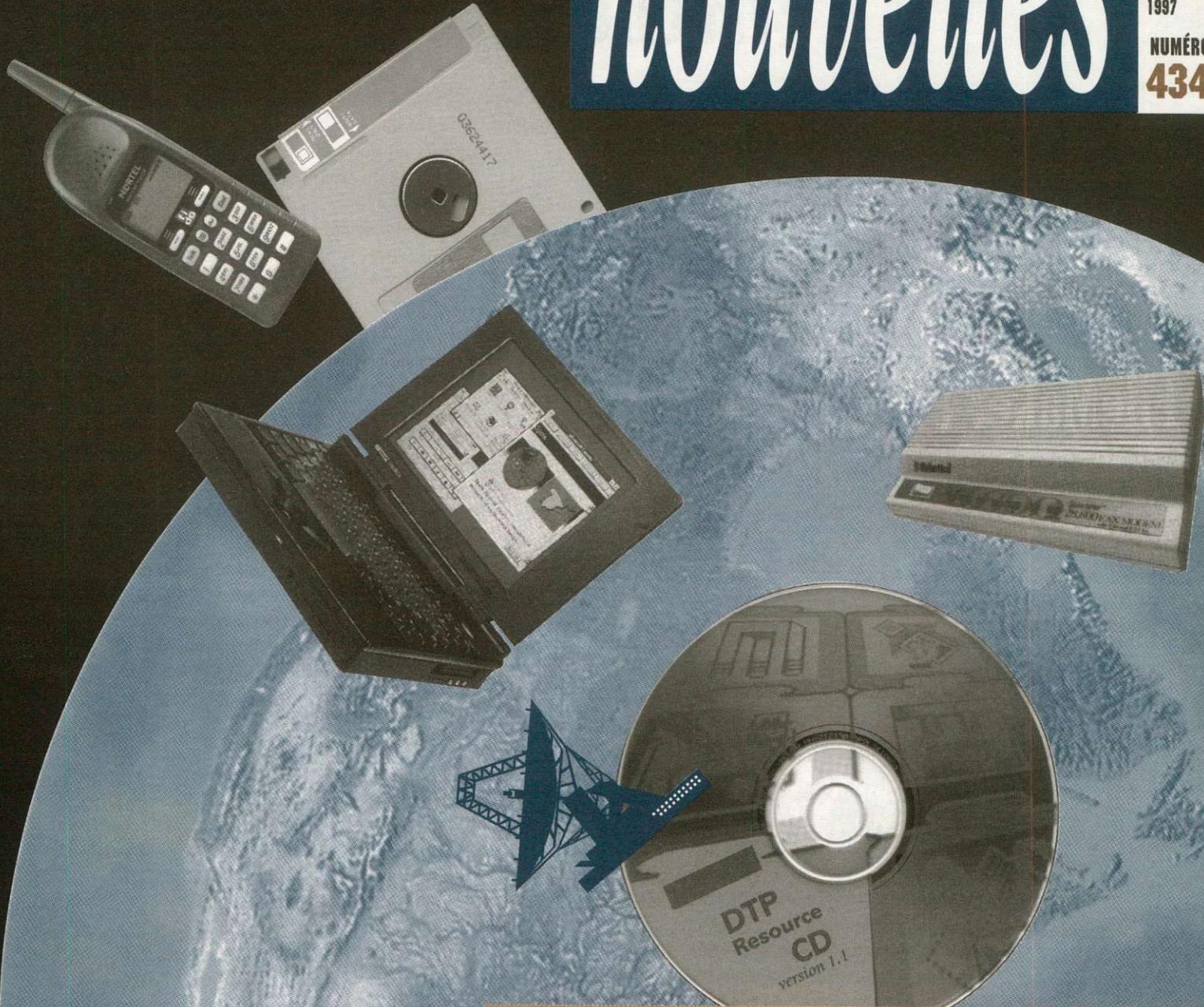
nouvelles



CSN

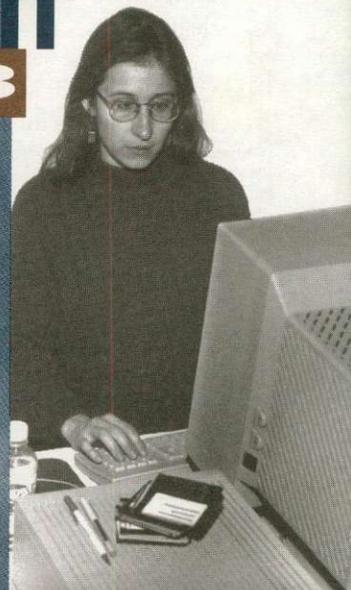
12 DÉCEMBRE
1997

NUMÉRO
434

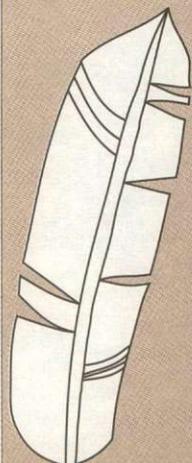


Le journalisme en pleine mutation

Page 3



La chose



Michel Rioux

BIBLIOTHÈQUE

Il serait démagogique d'insister sur les profits de 7,5 milliards \$ des banques canadiennes, ou encore sur la hausse de 675 pour cent des profits bruts du holding de Conrad Black, propriétaire des quotidiens *Le Soleil* de Québec, *Le Droit* d'Ottawa et le *Quotidien* de Chicoutimi. Il est dans l'ordre normal des choses que le fric sorte des oreilles des banquiers pendant que les gouvernements n'arrivent pas à leur payer tout l'intérêt qui leur est dû; il est aussi dans l'ordre normal des choses que M. Conrad Black imprime de l'argent sur du papier journal. Nous parlerons donc d'autre chose. De la chose, en l'occurrence.

Déjà, il y a cinq ou six ans, la chose était remontée jusqu'à Montréal, magistral démenti à des lois qu'on croyait à tort immuables, comme celle voulant que le courant suive inmanquablement une course allant des Grands Lacs jusqu'à la mer.

La chose se complaisait déjà dans l'immondice depuis des années, faisant ses beaux jeudis de la misère des BS, de l'humiliation des pauvres, des attaques salopes et du langage ordurier. Il est humainement impossible de résister aux assauts quotidiens de cette chose immonde.

La chose tonitruue. Elle vitupère. La chose tempête. Elle éructe et a mauvaise haleine. Quand la chose brosse, c'est dans le sens du poil démagogique. Quand elle se fait justicier, c'est à deux mains et le plus creux possible dans les bas instincts que la chose joue. En bas de la ceinture, elle tire. Entre les omoplates, elle frappe. Quand la chose s'agite, les égouts régurgitent; les canalisations se remplissent; les caniveaux ne résistent pas; les puisards dégueulent.

La chose sévit depuis longtemps dans la région de Québec. Depuis son arrivée à Montréal, la chose vide sa bile sur l'heure du midi, sans toutefois que les résultats

catastrophiques constatés dans la région de Québec ne se vérifient de la même manière. Montréal, c'est plus grand. Les tuyaux d'égouts prennent plus de temps avant de déborder.

Dorénavant, en plus de sévir le midi, la chose s'agitera aussi le matin, pendant trois heures consécutives. Amis, il faut s'attendre au pire. Certaines parties de la région de Québec ont déjà été déclarées zones sinistrées. Il a été prouvé de la manière la plus scientifique qu'il n'est pas possible de demeurer sain d'esprit quand on est soumis aux assauts de la chose trois heures par jour, cinq jours par semaine. Ainsi, comme le hasard n'existe pas, il y a un lien à faire entre d'une part les propos orduriers tenus par la chose fédéraliste contre les souverainistes

pendant le référendum et, d'autre part, le niveau du OUI dans la zone où la chose est entendue. Les francophones y ont dit OUI à 53 pour cent seulement, alors que dans les autres parties du Québec, le pourcentage dépassait 60.

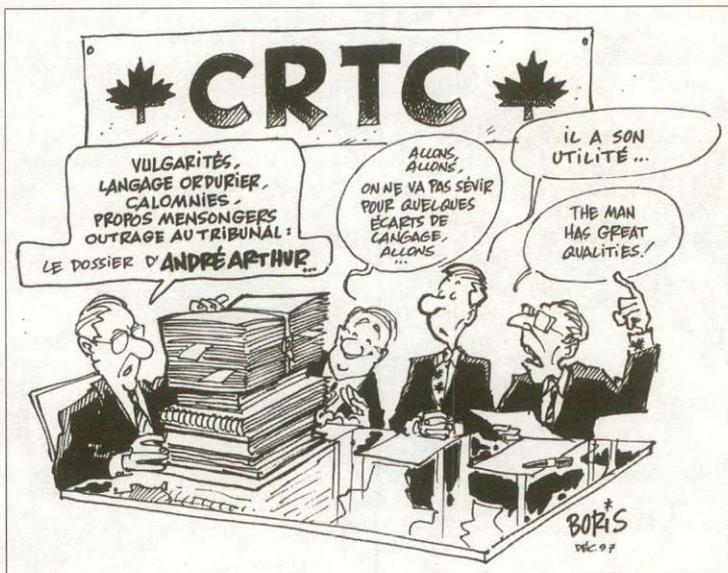
Donc, André Arthur débarque à Montréal pour occuper les ondes durant plus de cinq heures par jour.

Vivement les bottes, les bouchons de cire pour les oreilles, les

masques à gaz, les gants étanches. Par contre, si vous vous sentez suffisamment forts, faites-en l'expérience. Écoutez la chose durant une heure. Inquiet, vous vous mettrez à sentir votre linge. Vous aurez l'impression d'avoir mauvaise haleine. Vous vous sentirez sale.

C'est pour le bien du peuple, il n'en faut pas douter, que les mêmes personnes ont fait venir Howard Stern de New York et André Arthur de Québec. Plus encore que lors de ce fatidique 14 juillet, Montréal est en danger d'être inondé. Une inondation de type scatologique, cette fois.

Et dire que le prix à payer pour préserver la liberté d'expression, c'est de devoir endurer des choses comme ça!



nouvelles CSN
est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux. Publié à tous les quinze jours, il est tiré à 23,000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec.

Coordination
Jean-Pierre Paré
Michel Rioux

Conception graphique
Jean Gladu

Mise en page informatique
Jean Gladu
Jean-Pierre Paré

Rédaction
Michel Crête
Roger Deslauriers
Louis-Serge Houle
Thérèse Jean
Maroussia Kishka
Luc Latraverse
Lucie Laurin
Jean-Pierre Paré
Michel Rioux
Claude St-Georges

Photographe
Alain Chagnon
Michel Giroux

Caricaturiste
Boris
Soutien technique
Lyne Beaulieu
Impression
Les syndiqués CSN de L'Imprimerie L'Éclaireur de Beauceville.

Pour modifier le nombre d'exemplaires reçus:
(514) 598-2233
1601, av. de Lorimier, Montréal, Qc H2K 4M5

Les syndicats ont l'autorisation (et notre encouragement) de reproduire le contenu de nouvelles CSN dans leur journal.

Le journalisme en pleine mutation

Les journalistes qui vivent de leur métier sont de moins en moins nombreux. Mais ceux qui en accusent Internet font erreur.

Pascal Lapointe*

«Médias en crise»: l'expression n'est pas d'hier. Mais le déferlement des nouvelles technologies provoque une inquiétude plus vive que jamais. Alors que se poursuivent réductions budgétaires, coupures de postes et disparitions de salles de nouvelles en région, de plus en plus de journalistes pointent du doigt inforoutes, logiciels de mise en page et autres bebelles informatiques comme la cause de leurs malheurs présents et à venir.

Et pourtant, rien ne permet d'affirmer que les nouvelles technologies soient d'une quelconque façon responsables des difficultés qui attendent le monde journalistique. Au contraire, il semble que la technologie ait été plus souvent qu'autrement un bouc-émissaire facile... et que ça continue.

Par exemple: l'affirmation selon laquelle Internet annoncerait la mort du journalisme. Vous l'avez souvent entendue? Eh bien, c'est un mythe. Cette affirmation a été formulée et reformulée depuis 1992 par de multiples personnes obnubilées par une seule chose: il y a beaucoup d'informations sur Internet; le citoyen pourra aller lui-même à la source; donc, le journaliste deviendra inutile.

Ce qui est complètement oublié dans ce portrait, c'est qu'il y a justement beaucoup, beaucoup d'informations. Des milliers de communiqués de presse chaque jour; des millions de rapports, d'analyses, de textes d'humeurs, de messages électroniques; des milliards de bits d'information. Aucun être humain normalement constitué n'a le temps de tout lire, tout écouter, tout regarder. Il lui faut faire un tri, et pour cela, il faut des interprètes, des gens pour donner des explications, offrir des synthèses, des

résumés, des compte-rendus; bref, des journalistes.

En fait, même le papier semble si peu menacé que cet automne, *Sidewalk*, un magazine publié exclusivement sur Internet depuis un an par le géant des géants de l'informatique, Microsoft, a lancé une édition... imprimée.

La vraie tendance lourde

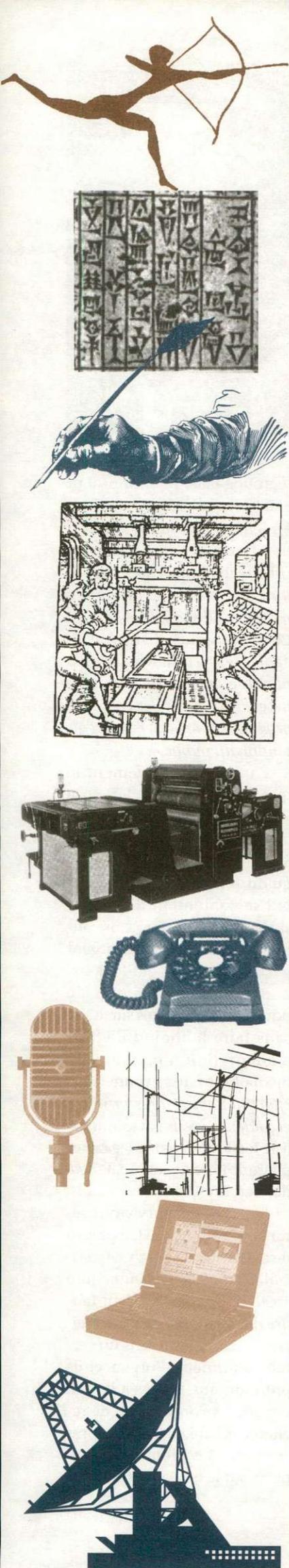
Ceci dit, il est indéniable qu'il y a moins de journalistes qu'avant. Selon une étude réalisée au département de journalisme de l'Université Carleton, fin 95, le nombre de journalistes employés à temps plein au Canada avait diminué en trois ans de 12 à 15 %.

Mais cette décroissance n'est en rien liée au déferlement des nouvelles technologies: c'est l'ensemble de la planète, et pas seulement le Québec, qui fait face à une crise chronique des médias, remontant dans certains cas aux années 50: c'est depuis cette époque qu'on assiste à une lente décroissance du lectorat des journaux, et avec elle, à une diminution de la portion de la tarte publicitaire, au profit de la télé, des magazines et des nouveaux supports (panneaux-réclames, circulaires, etc.). «*La part du marché publicitaire de la presse écrite est en recul constant*», déclarait en juin 1995 Timothy Balding, directeur de la Fédération inter-

nationale des journaux, devant un auditoire de centaines d'éditeurs réunis en congrès à Paris.

En France justement, pays si souvent cité en exemple, la presse nationale vit une véritable torture: *Le Monde* a perdu 35% de ses recettes publicitaires pendant la première moitié des années 90. *Libération*, le quotidien de la génération de mai 68, a vécu des déficits majeurs en 94 et 95, et une suppression de près de 200 postes en 1995-96. En Amérique du Nord, on assiste à une remontée depuis 1994, mais rien qui n'annonce un retour au niveau des années 80 — et on ne parle même pas du niveau des années 60! Chez les 17 quotidiens du groupe Southam, la dernière vague de compressions, début 96 — juste avant que le magnat de la presse Conrad Black n'en prenne le contrôle —, a vu partir 750 personnes, soit 12% des effectifs. À *La Presse*, on est passé de 1700 salariés en 1980 à un peu plus de 900 en 1995. Et tous ceux qui suivent ce domaine se rappellent de *La Presse* canadienne, «la PC», l'agence de presse qui alimente la plupart des quotidiens canadiens, dont la chronique d'une mort annoncée a occupé une partie de l'été 96. En fin de compte, elle survivra: mais ses journalistes, incluant ceux de son service radio, sont passés, en dix ans, de 400 à 260...

* De l'Agence Science-Presse, membre de l'AJIQ-CSN.



À la radio AM, c'est pire encore: de 1989 à 1993, des pertes de 61 millions \$. Les services de nouvelles sont passés dans le tordeur à mesure que l'auditoire passait au FM: aujourd'hui, les informations à la radio privée ne sont plus que l'ombre de ce qu'elles étaient il y a 30 ans: qui se souvient que dans les années 60, Radiomutuel et Télémedia avaient développé des réseaux de correspondants d'une qualité telle qu'ils étaient cités en exemple par le CRTC?

Même la télévision est secouée comme un navire dans une tempête: selon un sondage Time/CNN réalisé à l'automne 1996, l'auditoire des nouvelles télévisées des grands réseaux a connu une chute dramatique, de 41 pour cent en 1981 à... 26 pour cent l'an dernier.

Et là-dessus, arrive la cerise sur le sundae: Internet.

Un nouveau média?

Quelque 4000 journaux à travers le monde ont aujourd'hui un site Web. Des magazines de tous les secteurs d'activité s'y sont précipités, convaincus qu'ils manqueront le bateau s'ils n'y établissent pas un avant-poste. Des CNN et des ABC dépensent des fortunes pour entretenir d'immenses sites où les dernières nouvelles sont mises en ligne aussi vite qu'elles arrivent à la télé, avec photos et films vidéo en prime.

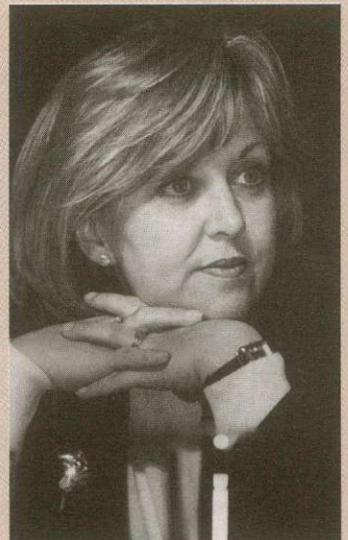
Certains y voient une menace: tous les sondages démontrent par exemple que le temps passé devant l'ordinateur est du temps grugé d'abord à l'écoute de la télévision. D'autre part, l'accès gratuit aux mêmes sources d'information que celles du journal «papier» va tôt ou tard influencer sur les ventes en kiosque, affirment les pessimistes. C'est ainsi qu'au moment de la crise de la PC, le groupe Southam a pointé un doigt accusateur vers Canoe, le site Internet d'un concurrent, le groupe Sun, qui diffusait le fil de presse de la PC, y compris les textes de... Southam.

Le problème, c'est que quatre ans après le *San Jose Mercury News*, le tout premier quotidien à avoir ouvert un site Web, il n'y a toujours pas de preuves d'un quelconque impact négatif sur les ventes en kiosque, l'embauche ou les relations de travail. Au contraire, là où les géants investissent, ils investissent en grande: le site du *Wall Street Journal* emploie à lui seul 40 personnes. Celui de Pathfinder, l'un des plus populaires du Web (*Time*, *People*, *Sports Illustrated*, etc.), une centaine. Même chez les plus petits médias, il faut souvent embaucher une ou deux personnes, souvent des jeunes avec une formation en journalisme, pour assurer au site une allure, justement, journalistique. Des emplois précaires, certes, à l'image du Net. Mais

des emplois tout de même, là où on ne les attendait pas.

Et c'est sans compter ceux qui ont créé leur propre emploi: des journalistes indépendants qui se sont improvisés éditeurs et qui, aux États-Unis, ont acquis, le talent aidant, une envergure nationale; des entrepreneurs qui ont créé des radios diffusant exclusivement sur le Net (au dernier décompte, plus de 150); des journaux traditionnels qui, tout en étant encore loin de faire un profit, ont tout de même réussi à diversifier leurs revenus grâce à des services gérés en tout ou en partie par leur salle de nouvelles, comme ces revues de presse expédiées, moyennant abonnement, par courrier électronique.

À la FNC (Fédération nationale des communications), qui



Chantal Larouche

regroupe 6000 membres dont 1600 journalistes, on refuse également de sombrer dans le pessimisme: «*Nous sommes conscients que la tendance conduit à une fragmentation des marchés, admet la présidente, Chantal Larouche. Mais on est également convaincus qu'à moyen et long terme, il y aura nécessité de créer des contenus originaux, si on veut retenir l'attention du public.*»

Car c'est effectivement là que semble être la clef, et la FNC est loin d'être la première à le dire: chez nos voisins du Sud, il y a plus de trois ans qu'on répète que les médias qui se contentent d'installer sur le Web une vitrine sans contenu original jettent de l'argent par les fenêtres. Et que les journaux qui se contentent de transférer leurs textes sur le Net sans faire le moindre effort d'adaptation à ce nouveau média font fausse route. «*Des efforts louables, mais primitifs et coûteux*», résumait le journaliste Jon Katz dans le magazine-phare de la cyberculture, *Wired*, dès octobre 1994.

Les sites qui survivront seront ceux qui auront fait preuve de créativité, décrivait l'*American Journalism Review* en juin 1996. Et pour cela, il leur faudra du personnel, pas des logiciels. Le tout, non sans un certain sentiment d'urgence: ils ont cinq ans pour s'adapter, pas plus, selon la firme de recherches Yankee Group. Après cela, tous les pions seront en place sur le nouvel échiquier...

Des permis pour imprimer de l'argent

L'expression désigne depuis longtemps le permis d'exploitation d'une station de télévision ou de radio qu'émet le CRTC à un entrepreneur. Elle s'étend maintenant aux holdings de la presse écrite, dont les profits atteignent des sommets à faire rêver Bill Gates. Enfin, à supposer que Bill Gates rêve d'être encore plus riche, mais est-ce possible?...

Le portrait de la situation économique de l'industrie des communications, présenté au récent bureau fédéral de la FNC par les conseillers syndicaux de la fédération Michel Simard et Jean-Pierre Simard, fait état partout, dans le secteur de l'imprimé, de profits que l'on peut qualifier de «très confortables» dans le cas des moins gourmands, et de «banquesques» («banquagruels»?) dans les autres. Ainsi, si l'on s'en tient à l'année 1996 (mais 1997 suit la même tendance), on parle de bénéfices avant impôts de 639 millions \$ pour Quebecor, 7,4 millions \$ pour Gesca, 62 millions \$ pour Hollinger (une augmentation de 675 pour cent!), et ainsi de suite. L'augmentation des revenus publicitaires (plus de lignes vendues, plus cher pour chaque ligne), conjuguée à une baisse du prix du papier journal et à une diminution des coûts de main-d'oeuvre (voir l'article de Pascal Lapointe ci-contre) expliquent ces bonds prodigieux du «rendement», sous le regard ébahi et peut-être même incrédule des actionnaires.

Sauf exception (le cas de TQS), on se caresse aussi le portefeuille dans le secteur des médias électroniques. Par exemple: les bénéfices ont augmenté de 73 pour cent à Télé-Métropole, de 64 pour cent à Radiomutuel, et la valeur de l'action de Cogeco câble est passée de 6,50 \$ en novembre 1996 à 11,60 \$ en novembre 1997.

Bref, «*le timing est bon pour négocier des augmentations de salaire*», conclut Michel Simard. À condition, bien sûr, d'utiliser judicieusement cet élément du rapport de forces, qui n'en est qu'un parmi plusieurs.

J.-P. Paré

Un syndicat vraiment pas comme les autres!

L'AJIQ-CSN tente de mettre un peu d'ordre dans la jungle du journalisme à la pige.

Luc Latraverse

Bien qu'il soit à la fine pointe de la technologie de l'information, il existe un syndicat à la CSN qui aimerait bien être enfin reconnu comme les autres. Il s'agit de l'Association des journalistes indépendants (AJIQ), un syndicat qui tient ses débats sur Internet mais qui reste toujours en attente d'une reconnaissance légale à titre d'agent négociateur pour ses membres.

Pas facile de se syndiquer, de nos jours, dans la jungle des communications, du travail autonome, du travail à la pige pour différents employeurs quand, par surcroît, les membres sont disséminés aux quatre coins du Québec et certains à l'étranger, à Paris et même en Afrique du Sud.

C'est le défi que tentent de relever quelque 150 journalistes indépendants membres de l'AJIQ, affiliée à la Fédération nationale des communications de la CSN et qui existe depuis 1988. «*Au départ, nous étions près de 250 membres. Lorsqu'est venu le temps de payer une cotisation, nous en avons perdu une centaine*», relate Lyne Fréchet, présidente de l'AJIQ. Il faut préciser que ce sont des personnes qui changent souvent de statut d'emploi. Tantôt elles travaillent à leur compte, tantôt elles sont salariées d'un employeur, puis elles retournent à leur compte... «*Comme nous n'avons pas beaucoup de moyens pour mener nos luttes, la question du maintien de l'affiliation a été un débat important dans nos rangs. La CSN a accepté de nous affilier sur la base de la cotisation volontaire en fonction du revenu de chacun avec un plancher de 200 \$ par année. Ce fut un passage important, car cela nous a permis depuis de remporter nos premiers gains en signant des ententes sur nos droits avec le groupe Transcontinental et avec Québec-Science.*»

Les droits d'auteur

L'utilisation du travail des pigistes, par les éditeurs notamment, est devenue plus problématique en termes de rémunération avec le développement et l'essor des CD-ROM, ces supports au laser qui peuvent contenir une encyclopédie sur un disque de la grosseur d'un disque compact. «*Comme pigiste, lorsqu'on vend un texte à un éditeur, c'est pour une seule parution*, explique Lyne Fréchet. *Or, la publication de recueils de textes sur CD-ROM constitue une utilisation plus large de notre travail. Nous avons négocié avec Transcontinental qui publie Les Affaires et la revue Commerce, entre autres, ainsi qu'avec Québec-Science. Ce sont les premières ententes que nous sommes par-*

venus à conclure. La ristourne de 6 pour cent sur les ventes n'est pas énorme, mais c'est surtout une victoire au plan de la reconnaissance de l'AJIQ comme agent négociateur.»

Le paiement pour l'utilisation et la reproduction des textes des journalistes devient un enjeu de plus en plus important, même pour les syndicats de journalistes «salariés au sens du Code du travail» comme à *La Presse*, au *Soleil* et dans les autres grands quotidiens ou périodiques. La diffusion de revues de presse sur support informatique comme le fait CD-ROM SNI inc, la possibilité que ces textes soient repris et manipulés par d'autres utilisateurs, font de plus en plus partie intégrante des négociations pour ces syndicats.



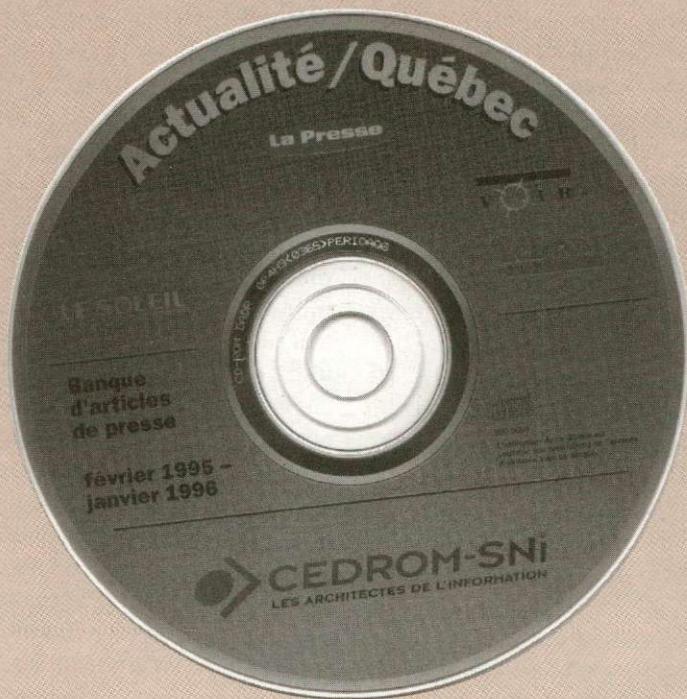
Lyne Fréchet

Une reconnaissance légale pour les pigistes

Lyne Fréchet affirme que les pigistes ont l'appui du syndicat de *La Presse* mais elle ajoute que l'AJIQ poursuit ses démarches, jusqu'à maintenant infructueuses, pour obtenir une loi du genre de la Loi sur le statut de l'Artiste, qui obligerait les éditeurs et les divers employeurs à négocier un contrat type avec le syndicat plutôt que d'avoir à négocier à la pièce avec chaque éditeur.

Un syndicat virtuel

L'autre aspect original de l'AJIQ, c'est sa dimension de syndicat virtuel, en ce sens que tous les débats à l'intérieur du syndicat se font par le biais d'Internet. «*Cela a des bons comme des mauvais côtés*, explique Lyne Fréchet. *D'une part, vous n'êtes pas obligé d'attendre votre tour en file au micro pour intervenir, votre droit de parole est permanent. C'est instantané et par écrit. Par contre, cela a donné lieu à quelques bonnes chicanes quand même. Au moins, nous pouvons avoir une vie syndicale minimale, car les membres sont difficiles à rejoindre autrement.*»



Ni Don Quichotte, ni Lucky Luke, mais un simple humaniste terre à terre

Entrevue avec celui qui dérange les ministres, énerve les bien-pensants et tape sur les nerfs des démagogues du néo-libéralisme sauvage comme Alain Dubuc et compagnie.

Thérèse Jean

Décembre n'est pas le mois de l'année le plus prisé des politiciens et de l'administration publique. C'est celui où le Protecteur du citoyen, fonction qui a pris du mordant avec l'arrivée de Daniel Jacoby, en 1987, dépose son rapport annuel.

Daniel Jacoby n'a pas la langue dans sa poche. Son franc parler est une arme redoutable qu'il manie avec adresse. Heureusement pour les milliers et les milliers de citoyens qui, d'année en année, comptent sur lui pour faire respecter leurs droits. Mais cela ne fait pas l'affaire de tout le monde. Ses déclarations comme: «Il ne faudrait pas que le vent néolibéral emporte tout sur son passage», «les réductions des prestations d'aide sociale sont immorales», et «les compagnies qui reçoivent de grosses subventions n'ont pas de morale. Elles disparaissent après quelques années pour aller s'installer ailleurs», en ont amené plus d'un à ronger leurs freins. Vu par certains comme un empêchement de tourner en rond, par d'autres comme un chien de garde, lui, il a plutôt tendance à se définir comme «un rempart contre les possibles abus de l'administration. Quelqu'un qui sert de contrepoids pour prévenir l'arbitraire dans les décisions et la mauvaise qualité des services.»

Homme d'éthique et de valeurs

Qu'ils soient riches ou pauvres, instruits ou pas, le Protecteur du citoyen ne fait pas de

différence entre les citoyens qui, pour diverses raisons, sont discriminés ou laissés pour compte. Son rôle, et l'un des éléments de la justice, dit-il, «c'est d'essayer de rééquilibrer des forces, faire en sorte que des citoyens qui ont des démêlés avec l'appareil gouvernemental puissent se trouver dans une position d'égal à égal, d'équilibre si on veut». Il constate qu'il y a un déséquilibre des forces entre l'administration et les citoyens: «Les administrations se comportent comme des monopoles. Quand on est citoyen devant un monopole, on est un peu captif. Et quand on est captif on est vulnérable.»

Daniel Jacoby est probablement le Protecteur du citoyen qui, depuis la création de l'institution en 1968, s'est le plus souvent confié aux médias. Même s'il est prévu dans la loi qu'il peut, s'il le juge d'intérêt public, recourir aux médias, Daniel Jacoby, a compris la force de frappe qu'ils donnent à son message. Est-ce à dire que la protection des droits dépend du tapage qui en est fait? «Je pense qu'il n'est pas nécessaire d'être sur la place publique pour défendre les droits des citoyens, mais ça devient nécessaire à partir du moment où l'administration, sans raison

valable et sans autre explication refuse de donner suite à des recommandations du Protecteur du citoyen.» Conscient de l'écoute qu'il a, il demeure néanmoins convaincu que sa plus grande force réside dans le très grand nombre de dossiers qu'il règle sans intervention publique: «Près de 98 ou 99% des dossiers sont réglés sans que personne en prenne connaissance, sauf peut-être à l'occasion du rapport annuel.»

Mais ce un ou deux pour cent suffit à mettre dans l'embarras le gouvernement, les ministres et les hauts fonctionnaires. Par exemple: ses critiques sur la lutte au déficit, les politiques d'aide sociale, l'assurance-médicament, la protection des renseignements personnels et, récemment, sa sortie des psychiatrisés des institutions, sont tranchantes.

Critique de la lutte au déficit

Pour Daniel Jacoby, la lutte au déficit a produit un phénomène dangereux. Elle a entraîné une domination des valeurs de gestionnaires que sont les notions d'efficacité, d'efficience et d'économie sur les autres valeurs qui sont consacrées dans notre société. Quand Daniel Jacoby insiste sur l'éthique, ce n'est pas pour en faire une question philosophique pour intellectuels avertis: «Quand on fonctionne avec seulement une composante des valeurs de la société,

on risque de faire des erreurs. Donc je parle d'éthique. Je dis par là qu'il faut concilier les valeurs sociales individuelles, qui sont consacrées dans nos traditions et dans nos chartes, avec les valeurs de gestion. Le danger, c'est qu'à partir du moment où l'économie devient l'unique valeur, on peut avoir tendance à augmenter l'exclusion, à compromettre le droit à l'égalité des personnes.»

Quand il fait le bilan de cette lutte au déficit, Daniel Jacoby se dit qu'il y a des choses qu'on pourrait éviter. Qu'il y a des réformes qui sont faites un peu trop rapidement. «Dans la santé, on vient de réaliser qu'il est temps de mettre la pédale douce. L'objectif était louable mais en pratique, il y a des gens qui sont pénalisés parce qu'on n'est pas prêt. Par exemple, les personnes qui ont des problèmes de santé mentale et qu'on sort des institutions sans avoir toutes les ressources alternatives prêtes pour les aider.»

Le Protecteur du citoyen a dénoncé les coupes du gouvernement auprès des organismes de défense des plus démunis. Une façon de faire qui ressemble à un État qui veut avoir de moins en moins de comptes à rendre aux citoyens: «Un des grands dangers est de couper la galette en parties égales. Moi, je pense qu'il faut être très vigilant et prendre conscience qu'on ne peut pas couper uniformément partout. À partir du moment où on coupe les revenus d'organismes



Fondation Léo-Cormier pour
l'éducation aux droits et libertés

mes qui défendent ceux qui sont les plus démunis, on risque d'augmenter l'exclusion, avec les problèmes qui peuvent en résulter à moyen et long termes. Il faut avoir une vision qui ne soit pas seulement à court terme.»

Un contribution à la démocratie

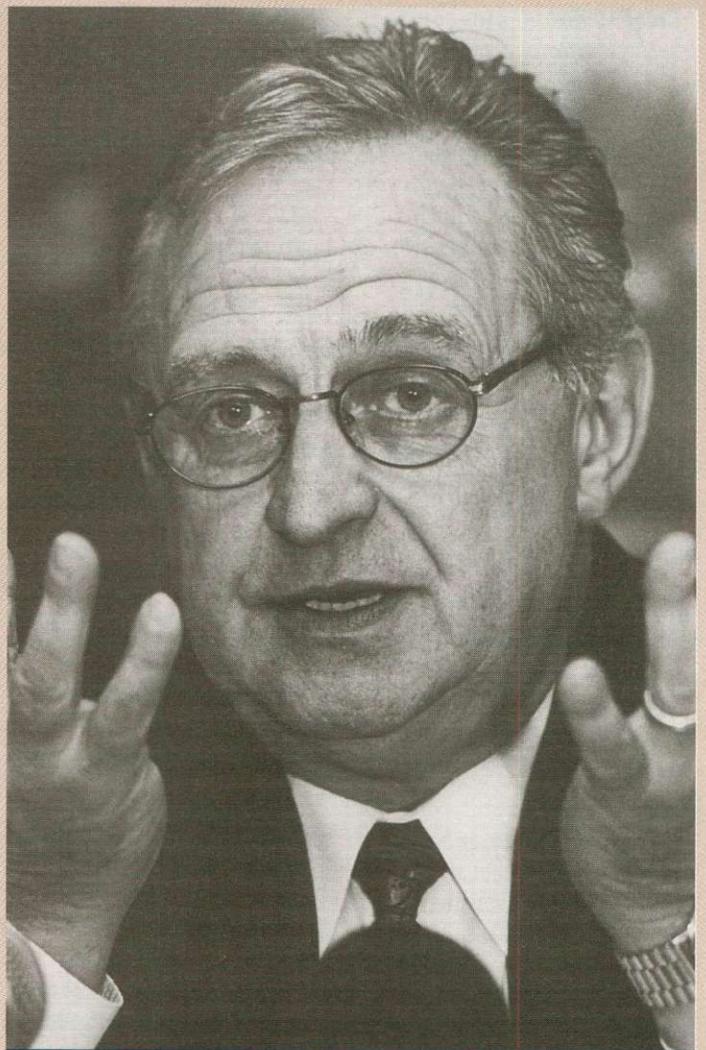
Année après année, chacun de ses rapports ont été autant de pavés jetés dans la mare. Embêtants pour ceux qui sont visés, mais utiles pour leur contribution à la vie démocratique. Sur ce plan, Daniel Jacoby croit que l'institution du Protecteur du citoyen a marqué des points. «Avec les années, nous sommes de plus en plus intervenus au niveau des droits socio-économiques, qui sont les droits les plus fragiles parce qu'ils ne sont pas exécutoires. Dans plusieurs dossiers, nous l'avons fait de façon à éviter le pire. Dans le domaine de la sécurité du revenu, et dans d'autres domaines, on a eu des résultats.» Puis, concernant l'utilisation par l'État de toutes les technologies, il a conclu que la carte d'identité n'était pas nécessaire. «C'est tellement facile de vouloir uniformiser qu'ensuite, avec le temps, cette centralisation des données nous fait chavirer dans un État de surveillance.»

Il est peu probable que le gouvernement du Québec renouvelle son mandat pour un autre cinq ans. Mais s'il devait

poursuivre son travail de Protecteur du citoyen, Daniel Jacoby sortirait une fois de plus des sentiers battus. «Je pense que je créerais un conseil consultatif du Protecteur du citoyen pour impliquer davantage les différents groupes socio-économiques et pour les consulter sur certaines orientations. J'essaierais de convaincre le gouvernement, comme il le fait d'ailleurs par rapport à des organismes, sous réserve de confidentialité, de nous soumettre des projets de loi afin de prévenir des situations.» Et puis, Daniel Jacoby insisterait pour qu'on donne à la fonction les pouvoirs pour intervenir sur l'ensemble des services publics. Dans la santé, par exemple, il peut critiquer les politiques du ministre mais il ne peut pas intervenir sur des décisions prises dans les établissements: «Le Québec est l'un des rares endroits au monde où l'ombudsman n'a pas de compétence sur l'ensemble des services publics.»

De la persévérance et de la patience

Quand il se penche sur l'univers des droits et de leurs violations, Daniel Jacoby se dit que «si chacun reconnaissait la dignité de l'autre, on ne se retrouverait pas dans une société où des droits sont compromis. Si vous respectez la dignité de l'autre, vous allez accepter sa différence.» Le droit à une information juste est aussi un autre droit fondamental, aux yeux de



Daniel Jacoby a accepté la présidence d'honneur de la campagne de financement 1997 de la Fondation Léo-Cormier pour l'éducation aux droits et libertés. Cette campagne bat présentement son plein et tous, syndicats comme individus, sont invités à y participer en faisant parvenir leur contribution au nom de la Fondation Léo-Cormier, 4416 boulevard Saint-Laurent, bureau 101-B, Montréal, H2W 1Z7.

Daniel Jacoby: «Si ces deux droits étaient respectés, nous aurions beaucoup moins de

problèmes sociaux, beaucoup moins d'atteintes aux autres droits de la personne.»

Tout n'est pas rose au royaume des coops syndiquées,
mais l'expérience aidant, on évite de plus en plus les écueils.

Y a-t-il une vie syndicale après la coopérative?

Claude Saint-Georges

«Vous êtes des syndicats qui ont choisi la forme coopérative pour conquérir l'ultime droit de gérance, le droit à la propriété», a déclaré Claudette Carbonneau à l'ouverture des deux journées de réflexion sur la place des syndicats dans les coopératives de travail, tenues en novembre.

On pourrait croire que des travailleurs propriétaires de leur entreprise n'ont plus besoin de mener de batailles sur le front du respect des droits et de l'organisation du travail. «L'expérience montre pourtant que les relations de travail, dans certains cas, demeurent difficiles, répond la vice-présidente de la CSN. Nous sommes en face d'une réalité complexe puisque les travailleurs qui sont membres de ces coopératives sont à la fois gestionnaires et travailleurs. Or, les bons rapports entre les travailleurs et l'administration de la coop ne vont pas toujours de soi».

Le paradoxe de la vie syndicale dans la coopérative a été illustré par Lise Poulin, présidente de la Fédération du commerce. «La majorité des coopératives de travail ont été créées à l'initiative du syndicat. Au départ, le meilleur allié de la coopérative, c'est le syndicat. La coopérative n'est cependant pas l'aboutissement de la démarche syndicale, car on voit apparaître des problèmes en cours de route», a-t-elle précisé.

Une fois que les travailleurs et les travailleuses sont devenus leur propres patrons, est-il besoin encore d'un syndicat? a demandé Lise Poulin. «Oui, bien évidemment. D'une part, pour défendre les droits individuels, pour préserver le droit de parole, le droit à la libre expression, mais aussi parce que le syndicat, c'est une façon de préserver les droits collectifs.

«Les coopératives de travail sont une fierté pour la CSN. Elles constituent un acquis social. Au-delà des difficultés, des désillusions pour certains, l'existence même de ces coopératives

et des syndicats dans ces coopératives font la démonstration que, somme toute, l'expérience est un succès», conclut-elle.

L'expertise syndicale se révèle nécessaire pour mener à bien la question complexe des relations de travail. La politique salariale, l'organisation du travail, les avantages sociaux, l'équité en emploi, les mouvements de main-d'œuvre sont autant de sujets qui peuvent occasionner des critiques, des chicanes et des blocages à l'intérieur de la coopérative, si l'on ne trouve pas les bonnes façons de les aborder.

«Il faut bien se rendre à l'évidence que le patrimoine en matière de connaissance sur les droits et conditions de travail, c'est dans le mouvement syndical qu'il se trouve. Il serait un peu absurde que les coopératives de travailleurs se retrouvent sans accès à ce patrimoine», a soutenu Pierre-Paul Gareau, du Groupe de consultation pour le maintien et la création d'emploi.

Les résultats d'une enquête

Une enquête auprès de syndicats œuvrant au sein de quin-

ze coopératives de travail a été réalisée par Clément Gaumont, coordonnateur du Comité inter-fédéral du secteur privé de la CSN.

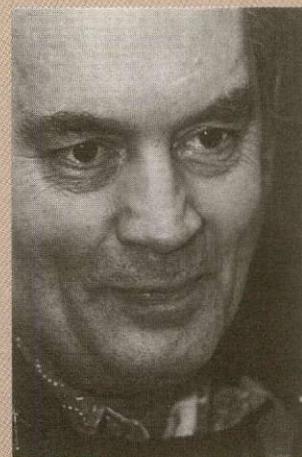
Elle révèle que les relations de travail avec la direction générale sont estimées excellentes ou bonnes par onze syndicats, alors que quatre syndicats ne partagent pas ce point de vue.

Sept syndicats ont signé une convention collective et huit autres doivent le faire. Trois syndicats ont utilisé des moyens de pression lors de la négociation. Huit syndicats sur quinze ont déposé des griefs et sept syndicats affirment que la coop a pris des mesures disci-

De l'emploi pour 1500 personnes

La plupart des coopératives de travailleuses et travailleurs, dont les syndiqués sont membres de la CSN, ont été créées au cours des deux dernières années. Plus anciennes, les trois coopératives de techniciens ambulanciers et celle de SCOPCAT furent fondées au milieu des années quatre-vingt. Au total, ces coopératives, dont la liste suit, emploient près de 1500 personnes.

- La coopérative des travailleuses et travailleurs en produits chimiques du Suroît (ancien Expro) emploie 460 syndiqués.
- Trois coopératives en restauration (franchises Saint-Hubert). La coop de Ville La Salle emploie 70 syndiqués, celle de Laval emploie 100 syndiqués, celle de Montréal emploie 78 syndiqués.
- Deux coopératives de stations de radio. Celle de Granby emploie 12 syndiqués et celle de Joliette, cinq syndiqués.
- Trois coopératives du secteur ambulancier. Celle de la Montérégie compte 225 membres, celle de la région de Québec compte 330 membres et celle de l'Outaouais, 139 membres.
- La Société coopérative ouvrière de production de caoutchouc (SCOPCAT). Elle emploie 22 syndiqués.
- La Coopérative nationale des travailleuses et travailleurs de la construction. Elle compte 24 membres.
- La Coopérative du Pavillon de Beauharnois. Ce foyer privé d'hébergement pour personnes âgées emploie 11 syndiqués.



Jean Fournier, de SCOPCAT, un pionnier du coopératisme à la CSN, suite à la fermeture sauvage de l'usine Firestone de Montréal, en 1985.

plinaires à l'endroit de syndiqués. Tous les syndicats consultés estiment qu'il y a nécessité de maintenir le syndicat au sein de la coopérative.

Plusieurs des responsables syndicaux qui participaient à ces journées de réflexion avaient à peu près tous vécu l'expérience d'un phénomène bien connu, lié au démarrage d'une coopérative de travail. La



Francine Hébert et quatre de ses camarades n'ont pas accepté leur sort lorsqu'elles ont perdu leur emploi dans un centre privé d'hébergement pour personnes âgées, à Beauharnois. Des démarches après de la CSN les ont mis en contact avec le Groupe de consultation, qui les a soutenues dans leur projet de construire un pavillon d'hébergement de 42 places, administré par une coopérative. Le pavillon fonctionne presque à pleine capacité et on vient d'embaucher une douzième employée. Le projet de convention collective est maintenant complété. Selon Francine Hébert, le groupe est passé au travers de bien des péripéties durant la période de la fondation de la coopérative et de la construction. L'atmosphère est au mieux présentement et on travaille même à des projets de développement.

création de la coopérative est d'abord un geste de survie, un moyen pour sauver des emplois en prenant la relève d'une entreprise aux assises financières fragiles. Dans cette opération de sauvetage des emplois, ce sont très souvent les leaders du syndicat qui se retrouvent administrateurs de la coopérative, créant ainsi un passage à vide pour l'action syndicale.



Richard Malette, président du Syndicat national des produits chimiques de Valleyfield, croit que cette première rencontre de responsables syndicaux qui partagent l'expérience des coopératives de travail a été une initiative profitable. «*Les nouvelles coopératives ont toutes connu à des degrés divers les mêmes types d'ajustement. Si l'on s'assure au départ de fournir des moyens pour préserver la vie syndicale, on se sort rapidement du terrain marécageux de la confusion des rôles.*»



Quelques-uns des participants aux journées de réflexion CSN sur la place des syndicats dans les coopératives de travail.

Peu à peu cependant, la fonction syndicale reprend sa place, mais avec passablement de difficultés à retrouver son identité. Le membre est à la fois coopérant et syndiqué, et il peut se demander ce qui l'avantage le plus: la ristourne de fin d'année ou l'augmentation salariale négociée. Et la critique n'est pas toujours bienvenue. Aux yeux d'une direction peu tolérante, le syndicat peut parfois faire figure d'ennemi et il arrive que les relations de travail reviennent au modèle traditionnel.

Des pistes d'action

La mise en commun des diverses expériences a permis de dégager des pistes d'action qui permettront d'éviter des écueils aux nouvelles coopératives et de rectifier des pratiques pour les anciennes.

Ainsi, on suggère de ne pas se concentrer uniquement sur la rentabilité économique de la coopérative au moment du démarrage. Dès le départ, il faut se soucier du cadre des rapports de travail et de la préservation du rôle du syndicat. Les

syndiqués coopérants ont besoin d'une formation particulière leur expliquant notamment l'histoire, la vision, les structures et les valeurs du coopératisme et du syndicalisme. Les responsables de la coop et les responsables syndicaux ont besoin de lieux d'échanges pour s'éclairer mutuellement et s'entendre sur des objectifs partagés. Il est souhaitable qu'un représentant du syndicat siège au conseil d'administration de la coop. On croit que le syndicat doit préserver son autonomie en se maintenant organisé et vigilant. Finalement, les syndiqués coopérants souhaitent recevoir un support davantage adapté à leurs besoins de la part des fédérations et de la CSN.

La prospérité, ça doit se partager!

Luc Latraverse

Il y a des occasions qu'il ne faut pas rater. Cette maxime s'applique tout à fait aux quelque 1 000 salariés de la Station Mont-Tremblant qui négocient le renouvellement de leur convention collective avec IntraWest, alors que les profits de l'entreprise atteignent des niveaux records et que l'employeur vise encore plus haut pour gaver les actionnaires. Les employé-es veulent leur juste part. C'est pourquoi ils ont voté, à 88 pour cent, le recours à des moyens de pression pouvant aller jusqu'à la grève.

Avant d'entamer la négociation, le Syndicat des travailleuses et des travailleurs de la Station Mont-Tremblant avait déposé une kyrielle de griefs pour contester la façon dont l'employeur appliquait déjà sa nouvelle philosophie de gestion, qui soutend tout son projet de négociation: opérer au jour le jour, avec le moins d'effectifs possible et garder tout le reste du monde en disponibilité permanente. Avec un tel programme, la précarité d'emploi pour ces travailleuses et travailleurs, saisonniers pour la plupart, devient une forme moderne d'esclavage et une course pour se rendre admissibles aux prestations de chômage. D'ailleurs, moins de la moitié des employé-es réussiraient à obtenir des prestations sous le nouveau régime de l'assurance-emploi.

La semaine de travail

L'enjeu de la négociation, c'est donc d'obtenir un horaire de travail convenable. Les opé-

rations de l'entreprise se sont déployées sur une base annuelle avec le golf et toutes les activités touristiques qui se sont ajoutées à la vocation originelle de Mont-Tremblant, le ski. Cela devrait avoir pour effet de réduire la précarité d'emploi pour les saisonniers plutôt que de les maintenir dans ce statut sur une base annuelle, comme le propose l'employeur.

Bien que ce soit le coeur de la négociation, cette question n'évacue pas de nombreuses autres demandes criantes pour une entreprise qui se pète les bretelles de créer de l'emploi.

Une mine d'or pour les actionnaires

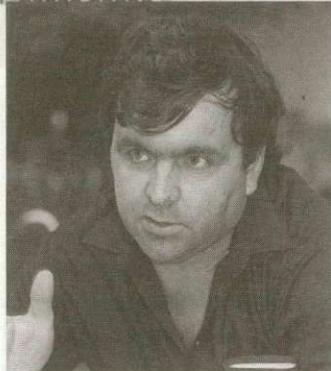
Les employé-es de Mont-Tremblant estiment qu'ils ont droit à leur part du gâteau et demandent des hausses de salaire de 5 pour cent par année. «Après tout, de préciser Pierre Houle, président du syndicat, les actionnaires ont empêché un retour de 14,76 pour cent, durant le dernier exercice financier et l'employeur nous annonce qu'il espère leur verser une ristourne de 21 pour cent, lors du prochain bilan. Toutefois, quand il est question de nos salaires et de nos avantages so-

«Au rythme où les choses évoluent à Tremblant, il est inconcevable de signer une convention de cinq ans, comme le propose l'employeur», affirme Pierre Houle, président du Syndicat des travailleuses et des travailleurs de la Station Mont-Tremblant (FC-CSN).

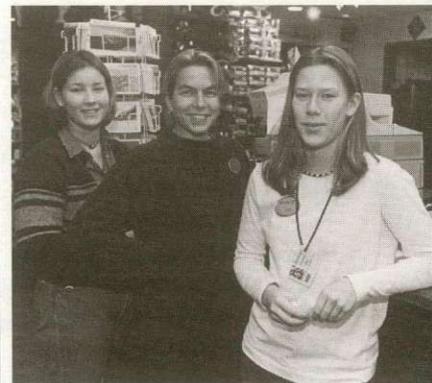
ciaux, il nous compare toujours aux plus pauvres et aux non-syndiqués, aux plus petites stations, pour nous dire qu'on devrait se sentir gras dur.»

Le bénévolat et la sous-traitance

Le nombre de bénévoles de toutes sortes sur le site se multiplie tandis que les salariés ne parviennent pas à compléter leur semaine normale de travail. La sous-traitance est aussi une façon pour l'employeur de contourner le syndicat, même si une entente a été conclue avant la négociation sur cette question. L'application de cette clause demande beaucoup de vigilance, car l'employeur né-



glige souvent d'en tenir compte. «Qu'on nous donne le travail et cela ne coûtera aucuns frais additionnels de gestion! Quand on passe à l'épicerie, on ne nous fait pas la charité si on porte un chandail de Mont-Tremblant. Tremblant n'est pas une oeuvre de bienfaisance, sinon pour les actionnaires, ajoute Pierre Houle. On veut que notre travail soit reconnu et payé à sa juste valeur. Si Tremblant remporte des médailles pour la qualité de son service à la clientèle, les employé-es y sont pour quelque chose! L'employeur veut une convention de cinq ans, mais à la vitesse où les choses évoluent à Tremblant, on trouve que c'est inacceptable!»



Tremblant étend ses opérations sur une base annuelle mais veut maintenir les travailleuses et les travailleurs dans leur statut précaire de saisonniers.



Soutien scolaire Les objectifs sont atteints

Pauses café prolongées, manifestation devant les bureaux du ministère de l'Éducation à Montréal et au siège social de la Fédération des commissions scolaires à Ste-Foy, les employés de soutien du secteur scolaire FEESP-CSN ont appuyé leurs revendications concernant les transferts et l'intégration des commissions scolaires actuelles aux nouvelles. Résultat, un règlement qui répond à leurs objectifs: un mécanisme de transferts et d'intégration qui respecte l'ancienneté; la possibilité, pendant trois ans, pour les personnes qui seront déplacées, de réintégrer leur territoire d'origine; un moratoire d'au moins un an sur les postes existants.

Un comité patronal-syndical sera mis sur pied, six mois avant l'échéance du moratoire, afin d'identifier les besoins en ressources et les mesures permettant de préserver les emplois. Ce comité pourra décider de prolonger le moratoire. **R.D.**

La CSN sur Internet:
<http://www.csn.qc.ca>

Pour une 14^e année consécutive, la CSN tient sa *Campagne de paniers de Noël* afin de mettre un peu de baume dans la vie de quelque 200 de nos camarades en grève ou en lock-out durant le temps des Fêtes. Sous le thème *C'est Noël pour tout le monde*, cette campagne

est une levée de fonds volontaire dans nos rangs. Fonds qui seront ensuite partagés entre nos membres en conflit la veille de Noël. **M.C.**



Mode de contribution volontaire:

- 1 - Syndicat de moins de 100 membres: 50 \$
- 2 - 50 \$ additionnels par tranche de 100 membres
- 3 - Les dons se font par intercaisse à la Caisse d'économie des syndicats nationaux de Montréal, au compte *Solidarité Paniers de Noël*, transit 92279, folio 11862.

Cégeps: des principes démocratiques bafoués

À première vue, le projet de loi 166 modifiant la loi sur les cégeps pouvait sembler anodin. Pourtant, la ministre s'est donné un droit de vie ou de mort sur les cégeps. Elle pourrait, en un coup de baguette, modifier la configuration des cégeps: en fusionner, en ouvrir, en fermer.

Le vice-président de la CSN, Marc Laviolette déclarait à ce sujet: «*En centralisant dans les mains du ministère l'autorité sur la configuration des cégeps, le projet fait fi de principes démocratiques mis de l'avant par le gouvernement actuel. L'idée*

de la détermination par les régions et les communautés de leurs propres besoins et priorités que d'autres ministres prétendent promouvoir est, ici, en matière de formation collégiale, véritablement bafouée.»

Pour les salariés du soutien cégep, le projet comporte aussi des ouvertures du côté de la sous-traitance, ce qui jette de lourds soupçons sur les intentions du ministère quant au travail qu'ils exécutent actuellement

La FNEEQ craint aussi que le projet de loi n'ait pour effet de réduire l'accessibilité à la formation



Pierre Patry

collégiale en imposant de nouvelles tarifications et en réduisant l'offre de formation dans certains collèges. «*Ce serait une manière bureaucratique d'instaurer un système à deux vitesses qui ne recevrait pas, autrement, l'assentiment de la population*», a souligné Pierre Patry, président de la FNEEQ. **R.D.**

33^e congrès de la FPPSCQ L'avenir commence maintenant!

Après avoir traversé une période quelque peu mouvementée, la Fédération des professionnelles salariées et des cadres du Québec (FPPSCQ) se tourne maintenant vers l'avenir avec sérénité. C'est d'ailleurs sur le thème *Notre avenir commence aujourd'hui*, que la FPP a tenu son 33^e congrès régulier, du 3 au 5 décembre à Montréal.

Pour le président Michel Tremblay, qui en est à son deuxième mandat, la dernière période a en effet été marquée d'enjeux cruciaux pour la fédération, avec comme trame de fond le débat sur l'affiliation des professionnels syndiqués à la CSN et la dernière période de changement d'allégeance syndicale dans le secteur public. La question de l'affiliation étant terminée à la satisfaction



L'exécutif de la FPPSCQ est formé de Claudine Larocque, au secrétariat général, Michel Tremblay, à la présidence, Cécile Cormier, à la 2^e vice-présidence, Vic Blais, à la trésorerie et Josée Roy, à la 1^{ère} vice-présidence.

des deux fédérations impliquées et une période de changement d'allégeance ayant permis à tous les syndicats de la FPP de faire des gains, les délégués au congrès se sont penchés sur l'organisation des services et les champs d'organisation.

Pas évident de desservir des syndicats qui, s'ils

représentent tous des professionnelles, regroupent des travailleuses et des travailleurs autonomes (homéopathes, acupuncteurs, producteurs de la télévision, etc.), des salariés oeuvrant dans la santé et les services sociaux, dans l'éducation et dans les organismes gouvernementaux, tout en négociant

15 premières conventions collectives. «Il faut toujours se pencher sur les services dispensés aux membres», note le président de la fédération de quelque 6150 membres répartis dans 34 syndicats. *Le congrès a donné le mandat à un comité formé de représentants syndicaux, de l'équipe de salariés de la fédération et de l'exécutif d'étudier la question*

de l'organisation de nos services. Ce comité déposera son rapport au cours de la prochaine année.»

En regard de la syndicalisation de nouveaux membres, la FPPSCQ produira un rapport sur les champs d'organisation qui s'ouvrent à elle. Elle a d'ailleurs été un des précurseurs de la syndicalisation des travailleurs autonomes. **L.-S. H.**

Assurance-emploi La CSN poursuit le fédéral pour détournement de fonds

Dans son dernier numéro, *Nouvelles CSN* précisait comment le gouvernement Chrétien avait transformé l'assurance-chômage en assurance-déficit. Selon sa manière de faire, la CSN, grâce au travail de son Service juridique, a déposé une poursuite en Cour fédérale pour obtenir un jugement déclaratoire visant à mettre un terme au détournement de fonds du ministre Paul Martin. La CSN prétend que le gouvernement viole l'article 91,2 a) de la Loi constitutionnelle qui stipule que les cotisations ne doivent servir qu'aux fins du régime, c'est-à-dire à verser des presta-

tions aux personnes qui perdent leur emploi. Or, les dernières statistiques indiquent que seulement 43 pour cent des cotisants qui perdent leur emploi ont droit à des prestations de chômage. Les nouvelles règles ont fait passer le compte de la caisse d'un déficit de 6 milliards de dollars en 1993 à un surplus qui s'élève à 13 milliards aujourd'hui.

En rendant public ce recours, le président de la CSN, Gérald Larose, a affirmé que le ministre des Finances ne se cache même plus pour piger dans la caisse puisqu'il a avoué ne pas pouvoir réduire davantage les coti-

sations, «*parce que l'excédent du compte de l'assurance-emploi a une incidence directe sur la santé et la stabilité des finances de l'État.*»

La CSN demande donc au tribunal de forcer le gouvernement à rembourser la caisse d'assurance-emploi et de limiter le déficit à un plafond de 5 milliards de dollars. La CSN revendique la réinjection immédiate de 3 milliards de dollars pour bonifier le régime en élargissant sa couverture et les taux de prestations et en réduisant à 2,6 pour cent les cotisations des travailleuses et des travailleurs. **Luc L.**



Trousse SIDA

C'est avec fierté que la CSN a lancé, le 1^{er} décembre, Journée mondiale du SIDA, une trousse d'information et d'intervention sur le SIDA en milieu de travail. La trousse contient un guide de premiers soins à prodiguer en cas de blessure et un programme d'action et d'information, ainsi qu'une démarche syndicale sur le SIDA en milieu de travail. Sur notre photo, les militants du Comité SIDA en milieu de travail de la CSN et les responsables politiques: Éleine Bouthillier, Sylvain Côté, Claudette Carbonneau, Arthur Sandborn, Manon Perron, Denis Guénette et Diane Lapointe. **L.L.**

De triste mémoire

Polytechnique... c'était il y a huit ans, le 6 décembre. Chaque année depuis, la CSN invite ses membres ce jour-là à se souvenir et à agir contre la violence qui continue d'être faite aux femmes, ici et partout dans le monde. Cette année, on a eu une pensée particulière pour les femmes algériennes. Chacune, chacune, a été invitée à porter un ruban blanc



en forme de «V» à l'envers pour signifier NON à la violence. **L.L.**

Un moratoire de deux mois pour redéfinir la vocation de l'hôpital Saint-Julien

Une première étape dans le maintien d'un centre de santé répondant aux besoins de la population à Bernierville vient d'être franchie. Le ministre de la Santé et des Services sociaux, Jean Rochon, a accepté la demande d'un moratoire de deux mois que lui a faite le comité d'appui de l'Hôpital Saint-Julien afin d'élaborer un projet permettant de développer autrement cet hôpital. Ce comité est composé notamment du Syndicat des travailleuses

et des travailleuses de l'Hôpital Saint-Julien, des municipalités de Bernierville et de Saint-Ferdinand, et de la Chambre de commerce. L'intégration physique des 542 patients de l'Hôpital Saint-Julien dans la communauté est une décision qu'appuie le syndicat, en autant que les patients améliorent leur qualité de vie, qu'ils aient des ressources alternatives de qualité et en quantité suffisante dans le réseau public et que le personnel soit maintenu et

préparé pour travailler à la réadaptation des patients dans leur nouveau milieu.

La sortie des bénéficiaires sonne la fin de la mission actuelle de l'Hôpital Saint-Julien. Le comité d'appui étudie la possibilité de transformer l'hôpital en un centre de répit pour les familles des bénéficiaires. La modernisation des cuisines et du service de buanderie est aussi envisagée.

T.J.

Rapport de l'IRIR Les employé-es du secteur public reculent encore

Encore une fois, l'Institut de recherche et d'information sur la rémunération (IRIR) démontre, dans son dernier rapport annuel, le retard salarial des syndiqué-es du secteur public sur l'ensemble des salariés québécois. De 3,5 pour cent qu'il était en 1995, ce retard se situe maintenant à 5 pour cent.

De plus, on constate que le différentiel salarial des travailleuses et des travailleurs du secteur public est encore plus important si on les compare avec le secteur privé syndiqué. Ce retard, déjà considérable à 10,2 pour cent en 1996, s'établit maintenant à 11,6 pour cent. «La politique d'austérité du gouvernement n'a de cesse d'agrandir l'écart salarial entre les secteurs public et privé, alors que le gouvernement se gargarise d'avoir une politique salariale basée sur l'équité», a dénoncé la vice-présidente Claudette Carbonneau.

Ces résultats, quoique déjà très révélateurs de la situation salariale dans le secteur public, ne tiennent même pas compte de toute la réalité. Dans ses comparaisons, l'IRIR fait fi de certains faits. Ainsi, cet institut n'a pas tenu compte des effets de la loi 102, des diminutions salariales chez les enseignantes et les enseignants de cégep et de la récupération de 1,3 jours de congé sans solde, consecutive à la dernière négociation, dans les secteurs de la santé, du soutien de l'éducation, et des organismes gouvernementaux.

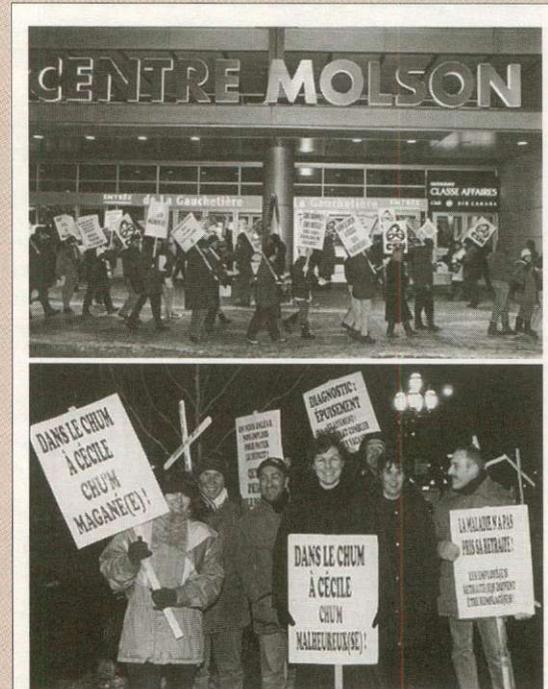
Selon la CSN, le rapport de l'IRIR ne peut être utilisé comme outil de comparaison entre le salaire des employé-es municipaux et celui des autres secteurs. «Ce rapport ne tient pas compte de la véritable situation salariale dans le secteur municipal», explique Claudette Carbonneau. Nous mettons en garde

quiconque serait tenté d'utiliser les données de l'IRIR pour justifier des compressions salariales dans le secteur municipal. Car de l'aveu même de cet organisme, le secteur municipal n'a jamais fait l'objet d'une recherche menée par lui.»

L.-S. H.

Traversiers Un sondage donne raison au syndicat

La Société des traversiers du Québec a-t-elle bien fait d'abolir la traverse de nuit entre Québec et Lévis, le printemps dernier? Non, répondent 83 pour cent des utilisateurs résidant à Lévis et 68,7 pour cent de la clientèle de Québec. C'est ce que révèle un sondage du Groupe Léger et Léger réalisé auprès de 2026 résidents des deux rives du 29 octobre au 19 novembre. En négocia-



CHUM Un précédent

Sentant la direction du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) se cacher derrière le conseil d'administration, les syndicats CSN des pavillons Notre-Dame et Hôtel-Dieu ont demandé au ministre de la Santé et des Services sociaux et au ministre du Travail l'intervention d'un médiateur. La direction, qui avait reçu froidement cette proposition, se l'est vue néanmoins imposer par le Conseil des services essentiels. Cette décision constitue un précédent important. Pour une rare fois, une ordonnance émise par le Conseil des services essentiels reconnaît la responsabilité de l'employeur dans les problèmes découlant du non-respect de la convention collective. Elle donne raison aux syndicats qui plaident que le non-affichage de postes occasionne une surcharge de travail pour le personnel et une diminution de services qui, tout en étant très difficiles à vivre pour les travailleuses et les travailleurs, privent la population de services auxquels elle a droit.

T.J.

tion depuis plus de deux ans et demi, les 135 membres des syndicats de traversiers sont toujours les seuls de tout le secteur public à ne pas avoir renouvelé leur convention collective en 1995. En conférence de presse à Québec, la vice-présidente Claudette Carbonneau a rappelé que «le sondage que nous avons aujourd'hui entre les mains confirme nos prétentions à

l'effet que la voie que nous avons adoptée est préférable, et de loin, à celle des coupes de services empruntée par la STQ.» Les syndicats ont déposé, depuis le début de la négociation, plusieurs propositions qui répondent au cadre budgétaire du gouvernement québécois et ce, sans affecter les services et les conditions de travail des salarié-es. L.-S. H.



LE FRANÇAIS AU TRAVAIL ÇA S'IMPOSE

1. Corrigez l'erreur dans la phrase suivante:

Se servir en courant, à l'hôtel Reine-Elizabeth, un riz sauvage sauce tomate parfumée à l'origan et partir sans payer peut valoir des accusations de méfait public et de vol. Mais déguster tranquillement ce même riz sauvage après avoir payé ses employés avec des chèques sans fonds et en ayant omis de payer ses impôts et ses taxes peut attirer les félicitations et les honneurs.

Réponse: Il faut dire: un chèque sans provision. Utilisé dans ce sens, *fonds* est un anglicisme.

2. Qu'est-ce qu'une femme polyandre?

- a) une femme mariée à deux hommes
- b) une femme qui a du mépris pour les hommes
- c) une femme mariée à plusieurs hommes

Réponse: c). Une femme mariée à deux hommes est *bigame*; le même terme s'emploie pour un homme marié à deux femmes. Une femme qui a du mépris pour les hommes est *misandre*. Quant aux hommes mariés à plusieurs femmes — étrange oubli de la langue française, qui n'a pas jugé bon leur inventer un terme propre à eux, qui en font grand usage pourtant — on les dit *polygames*... un terme qui s'emploie aussi pour les femmes.

3. Corrigez, dans la phrase suivante, une erreur très à la mode dans le français parlé:

Je leurs ai dit que la police était là pour provoquer la bagarre sur la ligne de piquetage. (On entend plus souvent: «Je leu-z-ai dit», le «r» étant éliminé et la liaison renforcée.)

Réponse: Je leur ai dit. Leur devant un verbe est un pronom personnel invariable. Il joue le rôle de complément et signifie «à eux, à elles». On raconte qu'autrefois, dans un lointain village, une institutrice déclara à l'inspecteur d'école: «Je leurs ai dit et je leurs ai répété que leur ne prend jamais de "s" devant un verbe...»

4. Mettez au féminin les termes entre parenthèses dans la phrase suivante:

Les États-Unis ont nommé une femme d'âge largement canonique comme (ambassadeur) au Vatican. Mme Corinne Boggs, 81 ans, qui sera (confrère) de diplomates que les préoccupations féminines ont rarement effleurés, deviendra-t-elle (défenseur), voire (promoteur), d'une Église ouverte aux (prêtres), aux (diacres) et aux (papes)?

Réponse: ambassadrice, consœur, défenderesse, promotrice, prêtresses, diaconesses, papesses.

Lucie Laurin

B i e N v E n u e

Des routiers à la CSN

Dans la région de Québec, les 270 routiers de la compagnie de transport interprovincial Besner sont passés à la CSN. Auparavant membres de la section locale 69 des Teamsters (FTQ), les chauffeurs de l'entreprise de Saint-Nicolas se sont adressés au Conseil canadien des relations de travail (CCRT) pour désormais faire partie d'un syndicat affilié à notre centrale syndicale. C'est la FEESP-CSN qui se verra confier le mandat de négocier leur prochaine convention collective.

Métallurgie

Les 80 travailleurs de l'Atelier d'usinage (de pièces d'avions) Arell et les 53 de l'usine de métal en feuille Talarico, deux entreprises montréalaises, ont fondé des syndicats affiliés à la Fédération de la métallurgie de la CSN. Les ouvriers d'Arell étaient membres de l'As-

sociation internationale des travailleurs de métal en feuille, section locale 133-CTC.

Lanaudière

Après analyse, 50 employé-es de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Lanaudière ont opté pour un syndicat qui sera affilié à la FSSS-CSN.

Garderies

Du côté des garderies, les 30 employées de la Garderie Les Joyeux Troubadours (15) et celles de l'Institut préscolaire (15), en Montérégie, ont également joint les rangs de la FSSS-CSN. Celle-ci regroupe déjà 80 pour cent des syndiqué-es de ce secteur. La CSN est à l'origine même de la syndicalisation des travailleuses en garderie. C'était en 1980.

Municipalités

À Saint-Mathias-sur-Richelieu, sur la rive-sud de Montréal, sept cols blancs

sont devenus membres de la FEESP-CSN. Ils ont rallié le syndicat des cols bleus déjà en place. Au nord de Montréal, les 20 travailleurs de Ville de Lafontaine ont, eux aussi, choisi la FEESP-CSN. Auparavant, ils étaient membres du SCFP-FTQ.

Hippodrome et caisse populaire

Quatre agents conseils de la Caisse populaire de Cowansville ont signé leur carte de membre du syndicat de la Fédération du commerce de la CSN déjà en place. Cinq opérateurs de machinerie fixe et préposés à l'entretien du chauffage et de la climatisation de l'Hippodrome de Montréal ont également rejoint leurs camarades de l'entretien au sein d'un syndicat FC-CSN. Signalons que les employé-es de la restauration de l'hippodrome font aussi partie d'un syndicat FC-CSN.

M.C.

Le rapport Mireault sur la tablette, la CSN applaudit

Sur les ondes de Radio-Canada, le ministre du Travail, Matthias Rioux, a annoncé qu'il ne déposerait pas cet automne, à l'Assemblée nationale, un projet de loi reprenant les recommandations du rapport Mireault. Déposé à la fin de janvier, ce rapport suggère entre autres d'amender l'article 45 du Code du travail de telle sorte qu'il ouvrirait toute grande la porte à la sous-traitance aux dépens des syndiqués. Responsable de l'organisation à la CSN, le vice-président Roger Valois a commenté: «Nous



Roger Valois

saluons la décision du ministre. Cependant, nous revendiquons toujours que Québec redonne à l'article 45 son sens originel. Nous exigeons une révision du Code, et en particulier une Commission des relations de

travail qui permettrait à un même tribunal de régler l'ensemble des problèmes de relations de travail.»

Adopté en 1961, l'article 45 visait à protéger l'accréditation syndicale, la convention collective et les emplois syndiqués en cas d'aliénation ou de concession d'entreprise, à l'exception des cas de vente en justice. En 1988, la Cour suprême du Canada a rendu une décision qui a diminué grandement la portée de cet article.

M.C.



La rage au coeur

C'est la rage au coeur qu'avaient les travailleurs de l'usine lavalloise Kvaerner Hymac à leur sortie du travail, le 24 novembre. Le grand patron de l'usine spécialisée dans les machines à papier, Kristen Gronvold Hansen, a fait le saut Oslo-Laval cette journée-là pour les réunir et confirmer leurs appréhensions: la conception, les droits de produits, la technologie et l'inventaire passent dans les mains de la compagnie autrichienne Andritz AG. La vente ne comprend pas l'usine, ni les bureaux du boulevard Le Corbusier. Pour prendre force, l'accord doit maintenant recevoir le feu vert d'Ottawa et de Québec. Conséquence de cette transaction: la plupart des 430 employé-es, dont 150 ouvriers, iront gonfler les rangs des chômeurs.

La Fédération de la métallurgie de la CSN, à laquelle le syndicat est affilié, a sollicité une rencontre avec le vice-premier ministre et ministre d'État de l'Économie et des Finances, Bernard Landry. La fédération s'est aussi adressée à John Manley, ministre fédéral de l'Industrie. Sommes-nous en présence d'un cas d'exode des compétences et des technologies développées au Québec, ainsi que des emplois qui y sont rattachés? Les gouvernements du Canada et du Québec resteront-ils inactifs face à cette opération? M.C.

Baie Saint-Paul Combat à finir

En grève depuis le 20 novembre, les 18 employées de la Caisse populaire de Baie-Saint-Paul, dans Charlevoix, se battent pour leur avenir. Dans un contexte où le Mouvement Desjardins procède à la «réingénierie» de son réseau, ce qui met en péril 25% des emplois, les travailleuses ont engagé un combat à finir pour obtenir un plan de relève et avoir accès à des postes de niveau supérieur. Et dans le respect des droits syndicaux. Pour une convention collective d'une durée de trois ans, elles revendiquent aussi des augmentations de salaire totalisant 12%. Diverses

modifications apportées à l'échelle salariale se traduiraient par une autre hausse de 4%. Le salaire moyen se situait à 11 \$ l'heure avant le conflit. Le contrat de travail est échu depuis le 31 mars. Les délégués syndicaux des caisses populaires, d'économie et des institutions financières de la Fédération du commerce invitent les syndicats de leur secteur à verser 100 \$ en appui à cette lutte. À libeller à l'ordre du Syndicat des travailleuses et des travailleurs de la Caisse populaire de Baie-Saint-Paul, 155 boulevard Charest Est, Québec, Qc, G1K3G6.

M.C.



Montréal-Recherche Six mois de lock-out, ça commence à faire!

Des employés de la firme de sondage Montréal Recherche ont fait le trajet Montréal-Toronto, le 26 novembre, pour manifester devant le siège social de leur employeur, Goldfarb Consultants, situé sur la rue Yonge de la capitale ontarienne. En lock-out depuis le 21 juin, les 60 syndiqués souhaitent signer une première convention collective pour améliorer leurs conditions de travail et protéger leur emploi de la sous-traitance. «Associé avec Legendre Lubawin dans les activités de Montréal Recherche, Goldfarb a une responsabilité certaine dans le conflit de travail qui sévit et les négociations qui croupissent», a déclaré le président du syndicat, Christian Roy, à la tête de la délégation. Présent à la manifestation, le président du Conseil central du Montréal métropolitain (CSN), Arthur Sandborn, a affirmé: «C'est le temps que les gens d'affaires de Bay Street se réveillent et s'aperçoivent que les tra-



vailleurs ont renoncé depuis longtemps à se faire exploiter. Dans le cas d'employé-es sur appel qui touchent entre 7 \$ et 8,25 \$ l'heure, il n'est

pas exagéré de parler d'exploitation.» Après quatre mois, employeur et syndicat se sont revus en conciliation le 9 décembre. M.C.

Donnacona Grève chez IGA

À moins d'un dénouement, c'est sur le trottoir que les 35 travailleuses et travailleurs du marché d'alimentation IGA de Donnacona devaient «célébrer» les Fêtes. Ils ont exercé leur droit de grève, le 1^{er} décembre, dans le but d'amener l'employeur à apporter des ajustements dans l'attribution du travail et respecter l'ancienneté. Quant à la demande patronale de signer une convention

collective d'une durée de cinq ans, le syndicat juge qu'elle est «tout à fait inacceptable». Les syndiqué-es aimeraient bien ratifier un contrat de travail qui comprendrait du rattrapage salarial. Après sept mois de négociations infructueuses, c'est à l'unanimité que les syndiqués ont rejeté l'offre patronale, le 27 novembre. Le salaire horaire était de 6,80 \$ avant la grève.

M.C.

Du respect de la dignité humaine au quotidien

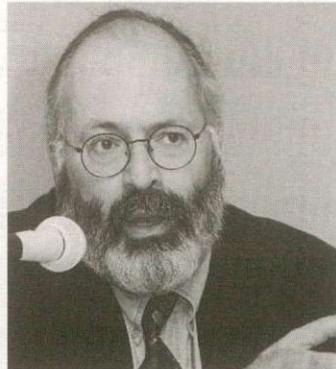
Il y a des matamores même chez les poules

Lucie Laurin

La violence peut éclater comme la foudre, ou s'insinuer, ramper, se déguiser. Elle peut se répandre et tout contaminer, ou se concentrer en un point précis. Elle peut frapper continûment, quotidiennement, ou sévir de façon aveugle et erratique. Mais quelle que soit sa forme, son lieu, son temps, la violence détruit. Elle va droit au cœur, rongé l'estime de soi, ruine la santé. Au sein d'un groupe, en milieu de travail, par exemple, elle dissout la confiance, la solidarité, l'unité.

Cela, on le sait ou on le sent d'instinct, pour avoir déjà vécu soi-même la violence «ordinaire», ou en avoir été témoin. C'est l'employé d'un service public qui se fait bousculer et engueuler par un client impatient, la serveuse de restaurant qui se fait pincer une fesse au passage, l'ouvrier dont le contremaître critique systématiquement tous les gestes, la travailleuse dont la patronne «oublie» de signer un formulaire de remboursement, le psychologue qu'un supérieur traite d'incompétent devant sa cliente...

Quelquefois même, ce sont les camarades de travail qui condamnent un des leurs à la violence quotidienne, en se liguant contre lui: c'est ce qu'on appelle le «mobbing». Comme les poules qui s'acharnent sur celle d'entre elles qui est plus faible ou malade et la «picosent» jusqu'à ce que mort s'ensuive, il arrive que les travailleurs choisissent un bouc émissaire et le persécutent sans arrêt. C'est ainsi qu'un préposé en milieu hospitalier, qui avait un léger retard intellectuel n'affectant en rien son travail, a fini



Marc Laviolette: «Les syndicats doivent considérer la violence comme une condition de travail malsaine pouvant créer des problèmes de santé-sécurité. Et ils ont tout ce qu'il faut pour intervenir.»

par se suicider après avoir été victime de mobbing pendant des années.

La force du refus collectif

Sous quelque forme qu'elle s'exerce, la violence porte atteinte à l'intégrité de celui ou celle qui la subit. Elle est une négation de son identité et de sa dignité. Si elle perdure, des effets psychologiques et physiques se feront sentir tôt ou tard. Si elle vise un ou quelques individus au sein d'un groupe, c'est la cohésion du groupe lui-même qui s'en trouvera at-



Claudette Carbonneau: «Les militantes des comités de condition féminine de la centrale ont agi comme pionnières pour déboucher les méfaits de la violence au quotidien et paver la voie à une prise en charge syndicale de la question. Il faut maintenant conjuguer les efforts de tout le mouvement pour venir à bout de ce mal social.»

teinte, conséquence de la mauvaise conscience et de la peur des camarades.

Car on peut difficilement imaginer que la violence puisse sévir quotidiennement dans un milieu de travail sans que des camarades en soient témoins. Ce même milieu de travail qui a engendré la violence

peut donc aussi fournir un moyen unique de la contrer. Ce moyen, c'est la solidarité du groupe. À condition, bien entendu, que tous les travailleurs et toutes les travailleuses s'entendent pour la refuser.

Si la violence est reconnue pour ce qu'elle est, si la ou les victimes acceptent de briser le silence, si le groupe prend parti pour la victime et exige de l'agresseur et de l'employeur qu'ils assument leurs responsabilités, alors on peut espérer la fin de la violence.

L'action CSN

C'est le message que lance la CSN à ses syndicats par sa toute nouvelle publication intitulée *La violence en milieu de travail: tolérance zéro*, dans laquelle, pour la première fois, les résultats de deux études permettent de nommer, préciser et éclairer le phénomène. L'une, menée pour la CSN par des chercheurs de l'Université Laval, a permis de recueillir des informations sur la violence subie au travail par des membres des fédérations de la métallurgie, du papier et de la forêt, du commerce, de la santé et des services sociaux, des services publics et des communications. L'autre, réalisée pour la fédération des professionnel·les dans le cadre du protocole UQAM-CSN-FTQ, a permis de mieux cerner le phénomène de la violence psychologique et verbale exercée par des supérieurs contre des professionnels.

Après avoir adopté des politiques et préparé des outils pour lutter contre le harcèlement sexuel, puis contre la violence conjugale et familiale, après avoir élargi son approche en santé-sécurité pour englober la santé mentale, il était naturel que la CSN se penche sur la violence en milieu de travail. Et qu'elle souhaite voir y travailler ensemble les responsables des dossiers de la condition féminine et de la santé-sécurité, dont les connaissances et expertises ne peuvent que se compléter et s'enrichir.

